

ÉTUDIER
EN
FRANCE

LA FORMATION DOCTORALE EN FRANCE

Les jeunes chercheurs sont formés au sein des Écoles Doctorales, à l'issue du Master ou de la reconnaissance d'un niveau équivalent. Ils reçoivent une formation, en 3 ans, à la recherche et par la recherche au sein d'équipes de chercheurs chargées de leur encadrement scientifique. La soutenance de thèse est sanctionnée par le grade de Docteur.

Les Écoles Doctorales sont rattachées aux établissements d'enseignement supérieur. Elles fédèrent un ensemble d'équipes de recherche qui prennent en charge la formation et le devenir des doctorants. Tous les étudiants titulaires du grade de Master (Baccalauréat + 5 années ou équivalent) peuvent être candidats à une inscription en Doctorat.

LES ÉCOLES DOCTORALES

La formation doctorale s'effectue au sein d'une équipe ou unité de recherche (UR), rattachée à une École Doctorale (ED), sous le contrôle et la responsabilité d'un directeur de thèse. Les ED fédèrent des Unités de Recherche (UR) d'un ou plusieurs établissements d'enseignement supérieur autour de thématiques scientifiques. Les Écoles prennent en charge la formation et le devenir des doctorants en leur offrant un encadrement scientifique de haut niveau ainsi qu'une préparation à l'insertion professionnelle (formations, enseignements, séminaires et stages) en s'ouvrant au monde industriel.

Les Écoles Doctorales organisent et coordonnent les formations doctorales et garantissent la mise en œuvre de projets scientifiques cohérents.

- L'École Doctorale est définie comme une fédération d'unités de recherche. L'ED valide le projet doctoral ainsi que le recrutement du candidat.
- Chaque ED est rattachée à une université ou à un établissement (dit support ou principal) habilité à délivrer le Doctorat. D'autres établissements peuvent être **co-accrédités ou associés** ; la co-accréditation autorise chaque établissement concerné à délivrer seul le Doctorat. L'établissement associé ne peut délivrer le Doctorat que conjointement avec l'établissement support de l'ED.
- Le **directeur du projet doctoral** (ou de recherches doctorales) est un acteur clé. Il est responsable de l'élaboration du projet doctoral

et du recrutement du doctorant. Durant trois ans, en tant que supérieur direct du doctorant dans le laboratoire, il a la responsabilité de suivre le projet de recherche. Il est un des co-signataires de la **Charte des thèses**¹. Il doit être titulaire d'une Habilitation à Diriger des Recherches (HDR).

- Les Écoles Doctorales peuvent se mutualiser, dans le cadre d'une Communauté d'Universités et d'Établissements (COMUE) qui peut se voir attribuer la délivrance des Doctorats préparés dans les établissements membres de la COMUE.
- Afin d'optimiser le suivi des doctorants, la visibilité de l'offre et la diffusion de l'information, les Écoles Doctorales d'un établissement se regroupent souvent au sein d'un **Collège Doctoral**, véritable animateur de la communauté doctorale.
- Les ED sont accréditées par le Ministère en charge de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et évaluées tous les 5 ans.

¹La Charte des thèses est un véritable contrat moral et éthique conclu entre le doctorant, son directeur de thèse, le directeur de l'École Doctorale et celui du laboratoire d'accueil. Elle constitue une garantie de qualité en définissant les droits et les devoirs de chacun.

LES CHIFFRES

- 265 Écoles Doctorales (2019), réparties entre 10 domaines scientifiques
- Plus de 14 500 Doctorats délivrés par an
- 42 % de doctorants étrangers

EN BREF

La formation doctorale est une formation à la recherche et par la recherche et une expérience professionnelle de recherche.

- > Travaux de recherche (laboratoire, centre de recherche)
- > Rédaction et soutenance de thèse pour obtenir le Doctorat
- > Environ 160 heures formations complémentaires validées par l'ED : une partie des formations sont imposées par l'École Doctorale, une partie est au libre choix du doctorant (méthodologie et maîtrise de la langue française ; business et innovation ; cours disciplinaires ; enseignement et vulgarisation scientifique...)

L'INSCRIPTION EN DOCTORAT

Les Écoles Doctorales constituent le véritable lieu de structuration de l'offre de formation doctorale. La demande d'admission et l'inscription en Doctorat se font auprès de l'École Doctorale.

S'inscrire en Doctorat :

- Être titulaire d'un diplôme conférant le grade de Master (Baccalauréat + 5 années)
- Postuler sur des offres de sujets proposés par les Écoles Doctorales, les laboratoires de recherche, les organismes de recherche... ou identifier un chercheur qui pourra devenir votre futur directeur de thèse et proposer votre projet de recherche
- Prendre contact avec l'École Doctorale pour déposer votre demande d'admission
- Après acceptation de l'École Doctorale et du directeur de thèse, le doctorant signe la Charte des thèses.



